

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024



Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- 1 - valider les avis de la commission urbanisme pour les déclarations préalables de travaux, les certificats d'urbanisme et les permis de construire.
- 2 - ne pas préempter pour les cessions concernées.
- 3 - entériner la convention pour l'utilisation de l'outil VIGIFONCIER et la contribution financière correspondante.
- 4 - solliciter ARDRODIAGS pour le « Diagnostic énergétique » du bâtiment de l'ancienne bibliothèque, nécessaire pour la location de l'appartement
- 5 - louer le centre culturel : 3h par semaine à la compagnie de théâtre « Atelier Marion Ribardière »
- 6 - autoriser le Maire à signer chez les notaires la convention de passage avec ENEDIS dans le cadre de l'implantation de l'antenne FREE MOBILE
- 7 - entériner la cession du droit au bail de FREE MOBILE vers ON TOWER FRANCE et autorise le Maire à signer tout document à intervenir
- 8 - valider les nouveaux horaires d'ouverture de la Médiathèque : les mardi - mercredi et samedi de 10h à 12h, les jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30
  - Lundi 11 mars 2024 à 10h 30 au centre culturel : lecture des albums dans le cadre du Prix Poésie /Lire et Faire Lire pour les deux classes de l'école CE2 , Cm1 et CM2
  - Mercredi 13 mars 2024 : même lecture pour les usagers de la Médiathèque et tout public
  - le tarif d'entrée au concert de Résonances les 4 et 5 mai 2024 est fixé à 10 euros et 5 euros (tarif réduit)
- 9 - ne pas donner suite à la proposition de spectacle présentée par une compagnie de théâtre du Gard.
- 10 - valider la location (100 euros )du centre culturel pour la conférence à 17h et le spectacle à 20h30 présentés par Paroles en Festival le samedi 18 mai 2024.
- 11 - valider le devis d'intervention de l'écrivain et graphiste, Samuel RIBEYRON dans les cinq classes de l'école le jeudi 10 octobre 2024
- 12 - accueillir l'ALSH itinérant à l'école publique de Saint Sernin pendant les vacances de Printemps

Le Conseil Municipal décide à la majorité de :

- 1 fixer le montant de la location de l'appartement au-dessus de l'ancienne bibliothèque à 420 euros
- 2 louer l' ESCMP à la paroisse St Benoît pour un montant de 115 euros.
- 3 lancer la consultation pour le diagnostic du réseau d'eaux pluviales sur la commune